

Note explicative**Objet : Prêts rétrocédés par l'Etat à la SNIM**

Dans le cadre de la convention ACP/CEE signée à Lomé le 08 décembre 1984 et du programme indicatif de l'aide de la CEE à la Mauritanie, la CEE a accordé à l'État Mauritanien un prêt de 18 millions Euros rétrocédé à la SNIM pour le financement de son projet de réhabilitation objet de la convention n° 4122/MAU du 19 juillet 1988 (SYSMIN I), Ce prêt se caractérise par les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 18 Millions Euros
- Montant décaissé : 18 Millions Euros
- Objet: Projet de réhabilitation de la SNIM (Renouvellement du matériel voie, remise en état des wagons, modernisation des ateliers)
- Durée de remboursement du prêt : 30 ans après 10 ans de grâce.
- Les échéances sont calculées en EURO et les paiements sont effectués en Ouguiya le 30 juin et 31 Décembre de chaque année
- Taux d'intérêt : 0,5%
- Début de remboursement : Décembre 1998
- Remboursements au 31/12 /2022 : 11120 692 Euros
- Encours (Principal + Intérêts) au 31/12/2022 : 8 409 699 Euros

Dans ce même programme, l'Union Européenne a aussi accordé à l'État Mauritanien une subvention de 45 millions d'euros par convention No.6589/MAU (SYSMIN III) en date du 07 février 2003, la convention prévoit la rétrocession de la subvention sous forme de prêt à la SNIM pour le renouvellement du port minéralier de Nouadhibou. Ce prêt se caractérise par les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 45 Millions Euros
- Montant décaissé : 34 134 244,53 Euros
- Les échéances sont calculées en EURO et les paiements sont effectués en Ouguiya le 30 juin et 31 Décembre de chaque année
- Taux d'intérêt : 3%
- Début de remboursement : 30 Juin 2018
- Remboursements au 31/12/ 2022 : 22 662 578 Euros
- Encours (Principal + Intérêts) au 31/12/2022 : 15 833 929 Euros.